



## Echos du conseil municipal du 20 octobre 2009

*Par la présence de Ronan DANTEC qui nous a parlé du climat, par la première restitution du bilan carbone, par les vœux adoptés sur la conférence de Copenhague sur le climat et sur la défense de La Poste pour la cohésion sociale, ce Conseil municipal a véritablement été placé sous le signe du Développement durable...*

*Bonne lecture !*

**Patrick COTREL,**  
Président du groupe Harmonicité  
au sein du Conseil municipal

**Vous pouvez retrouver ce**

**compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :** <http://www.patrickcotrel.com/>

### Déclarations préalables :

**Information du Maire :** (résumé) Bernard évoque notre élection, qui date de 2 ans : « 2 ans de bonheur ». Merci à **Ronan Dantec, Vice Président de Nantes Métropole chargé de l'environnement**, pour sa présence. Il va nous parler de l'Agenda 21 et du plan climat de Nantes Métropole.

Dans le cadre de l'Agenda 21 de Sainte-Luce, il faut remercier les 50 personnes qui ont participé au forum du 10 octobre.

Nous sommes aujourd'hui face à une crise économique et écologique, et la conférence mondiale de Copenhague sur le changement climatique est imminente. Dans ce cadre, le rôle des collectivités locales est très important.

Peuvent-elles bénéficier de l'aide de l'Etat ? Non, bien au contraire, puisque la suppression de la Taxe Professionnelle va assécher les finances locales et provoque de nombreuses protestations, y compris à droite.

Les transferts de charges n'ont pas été compensés intégralement. Il manque 100 Millions d'€ au Conseil Général de Loire-Atlantique. Certains départements vont être en cessation de paiement.

La compensation par l'Etat de la taxe professionnelle doit s'effectuer, mais il manque 5 milliards d'€ et on ne voit pas comment l'Etat va réellement combler ce trou. Nantes Métropole est largement financée par la Taxe Professionnelle. S'il n'y a pas de rentrées, Nantes Métropole va diminuer les dotations de compensation et de solidarité communautaire. Nous sommes donc dans une grande situation d'incertitudes.

**C'est la raison pour laquelle nous allons reculer le Débat d'Orientations Budgétaires et le Budget Primitif d'environ 2 mois.**

Concernant la téléphonie mobile, les riverains se sont légitimement mobilisés pour empêcher l'installation de cette antenne. J'ai été amené à prendre un arrêté de trouble à l'ordre public. Mais cet arrêté est attaqué en justice par « l'opérateur historique » qui refuse la concertation. J'espère que la loi Grenelle 2 sera plus sévère sur la réglementation de ces pylônes.

Il faut des règles et des seuils de puissance. D'ailleurs l'AFSET recommande la prudence, la réduction des expositions et la mutualisation des opérateurs. Le rapport de la chambre régionale de comptes sur la période 2002-2007 confirme notre propre diagnostic : de très gros investissements ont été faits sans programmation pluriannuelle et sans prise en compte des frais de fonctionnement induits. D'où un fort taux d'endettement et une fiscalité forte. Les temps ont changé.

Les ressources sont rares. Il nous faut aujourd'hui prioriser nos actions et travailler à leur exemplarité dans les domaines des solidarités et du développement durable.

En réponse à une question, je précise que l'église demande une refonte totale de la charpente et de la couverture, et que cela représente un coût de 800 000 €.

Je passe la parole à Ronan DANTEC pour nous présenter rapidement la politique de Nantes Métropole en matière de Développement Durable.

**Ronan DANTEC :** (résumé) Nous sommes devant des défis vitaux qui vont demander des remises en cause profondes. Le déficit climatique tout d'abord qui dépasse toutes les prévisions des scientifiques : la fonte complète des glaces du pôle Nord en été n'est qu'une question de décennies (2030 ? 2020 ?). L'autre défi, dans ces conditions, c'est celui du maintien de la cohésion sociale dans un monde où un milliard d'Humains souffrent déjà de la faim, où les inégalités continuent à se creuser, où la population mondiale continue d'augmenter et où les dérèglements climatiques vont accroître les tensions et les guerres. Deux conséquences s'imposent à nous : l'action publique doit profondément changer et il est indispensable de mobiliser TOUS les acteurs pour faire ces changements qui ne concernent pas seulement le domaine de l'environnement, mais aussi les sphères économiques et sociales.

L'Agenda 21 de Nantes Métropole est ambitieux et la positionne comme animatrice du territoire.

*C'est ce point de vue que j'ai défendu à la conférence de Bangkok (qui prépare la conférence mondiale de Copenhague en décembre prochain) : les objectifs de lutte contre les dérèglements climatiques ne pourront pas être atteints sans la participation des collectivités locales.*

*Un accord final doit absolument être trouvé à Copenhague ou dans les tous prochains mois : personne ne peut échapper à ses responsabilités.*

*Pour ce qui concerne le plan climat de Nantes Métropole, qui s'intègre à l'agenda 21, il se fixe pour objectif de diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 50% en 2025, soit une baisse de 15% pendant chaque mandat. C'est cohérent avec l'objectif de l'Europe qui est de -30% en 2020.*

*Pour ce qui concerne l'isolation de l'habitat ancien (grande source d'économies potentielles), il faudrait pouvoir un milliard d'€ par mandat, ce qui est hors de portée. Il faudra donc mettre le secteur bancaire dans la boucle. Il faut aussi que les communes soient les relais de ce plan, car une certaine décentralisation est nécessaire, par des plans climat communaux. La création d'une SEM énergie (Société d'Economie Mixte doit y aider (il s'agit de NGE dont le capital vient d'être augmenté).*

**Claude ROUSSELOT** : *Quel suivi y a-t-il pour l'Agenda 21 communautaire et quelle gouvernance de ce suivi ?*

**Ronan DANTEC** : *Cette critique est juste : on a mis la barre trop haut sur les critères de réussite (ex le retour des saumons pour critère de mesure de la qualité des eaux). Il faut qu'on revienne à des critères simples et qu'on renoue avec les acteurs. On va relancer une évaluation de l'Agenda 21 en 2010 et renouer avec les acteurs en 2011. Dans la phase suivante, on pourra s'appuyer sur les Agenda 21 communaux.*

Retour ensuite au déroulement normal du Conseil municipal qui commence par les déclarations des groupes politiques d'élus.

**Pas de déclaration du groupe d'opposition.**

**Christophe CLERGEAU** : (pour le groupe « Sainte-Luce Avance », résumé) *insiste sur l'importance des services publics locaux qui ont à voir avec les collectivités locales. Par exemple, la réforme Darcos de l'école primaire a conduit les enseignants de Sainte-Luce à apporter une réponse locale d'organisation des horaires. Mais cela s'accompagne de charges supplémentaires pour la municipalité.*

*Nous assistons à un,e attaque contre la Poste et le fret SNCF. Contre la privatisation de la Poste, la votation a recueilli 46 000 participants en Loire-Atlantique, dont plus de 900 à Sainte-Luce. C'est important.*

*Les services publics sont au service du lien social et des solidarités. Les services municipaux sont aussi un service public ; Mais ils peuvent être menacés si les collectivités locales continuent à être étranglées financièrement.*

*Tout ce la répond à une logique : le Président de la République veut obliger les collectivités locales à dépenser moins et veut leur interdire d'intervenir. D'où une pression financière de l'Etat. La décentralisation permettait de construire des projets locaux au service des territoires. C'est ce principe qui est remis en cause par un retour au centralisme. Cela pose un problème démocratique, car l'Etat remet en cause les services publics nationaux et les possibilités locales d'intervenir au service des citoyens.*

**Patrick COTREL (au nom du groupe**

**Harmonicité**) : Je tiens d'abord à appuyer ce vient de dire Christophe : on assiste à une recentralisation de la part de l'Etat, et c'est évident dans le domaine de la formation professionnelle que je connais bien.

Je tiens à saluer la présence de Ronan DANTEC, vice-préside de Nantes métropole en charge de l'environnement et du développement durable.

Sa présence ce soir témoigne de la volonté de Sainte-Luce d'inscrire sa relance de l'Agenda 21 dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire et du plan climat de Nantes Métropole.

Vous le savez, nous avons essayé de continuer l'ancien Agenda 21 élaboré par l'ancienne municipalité. Mais nous nous sommes rapidement heurtés aux défauts de conception de cet Agenda 21, et en particulier l'absence de démarche participative.

D'où notre action de refondation qui a démarré en début d'année 2009 : formation des Responsables de services et des élus, groupes de travail pour définir la méthodologie, définition des objectifs de l'Agenda 21 communal (votés en Conseil municipal en juin dernier), et enfin, ouverture de la phase participative depuis début septembre.

Cela s'est traduit par un appel à des propositions à tous les citoyens, appuyé par la présence d'un stand municipal tenu par des élus à l'occasion de manifestations diverses (accueil des nouveaux lucéens, journée contact associations, braderie, marché du samedi). 200 propositions ont été recueillies.

Enfin, un forum Agenda 21 s'est déroulé le samedi 10 octobre et a mobilisé près de 50 citoyens toute la journée. Un grand merci à ces Lucéennes et Lucéens qui ont accepté de passer un samedi entier à débattre de l'Agenda 21 communal. Les 200 propositions leur ont été fournies, afin de faire du tri, de la sélection, éventuellement de les compléter.

Nous allons maintenant croiser les résultats de ce forum avec le résultat d'un séminaire des élus (majorité et opposition), et avec le résultat de la cellule "Agents 21" réunissant des fonctionnaires municipaux volontaires. Les propositions résultantes seront évaluées par les services municipaux pour déterminer leur faisabilité technique et financière, les délais nécessaires et leur opportunité.

Sur ces bases, viendra le temps du choix politique des actions prioritaires par les élus municipaux en février prochain, puis de la mise en œuvre, si possible participative, des actions retenues.

Entre temps, il faudra recontacter les personnes qui ont participé à l'élaboration et l'ordonnancement des actions pour les associer, d'une façon ou d'une autre, aux choix finaux.

Vous le voyez, nous sommes dans une phase d'élaboration intense. Et la nécessité de coordonner notre action avec celle de Nantes Métropole est évidente.

Nous ressentons la nécessité d'établir le lien entre l'ambitieux plan climat de Nantes Métropole et le bilan carbone des activités municipales lucéennes dont nous allons débattre lors de ce Conseil.

Enfin, nous devons être attentifs à la conférence de l'ONU sur le climat à Copenhague en décembre prochain, car elle détermine l'avenir de l'espèce humaine sur notre planète comme le dit l'appel "ultimatum climatique". C'est sur ce sujet que nous proposerons un vœu à la fin de ce Conseil municipal. Cet appel dit notamment : "Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. L'activité

humaine en est la cause. Ses impacts se font déjà ressentir en différents points du globe, notamment par la multiplication des catastrophes climatiques. Si nous n'agissons pas maintenant, ils seront sans aucun doute plus dévastateurs." "Dans un monde de crises, nous craignons que la guerre, l'autoritarisme, les inégalités, la misère et la souffrance humaine prennent encore un peu plus le pas sur la paix, la dignité humaine et la démocratie."

Ronan a représenté les Citées Européennes à la conférence préparatoire de Bangkok pour faire reconnaître le rôle des grandes métropoles (mais aussi

des Régions) dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Sa présence est importante ce soir. Oui, décidément, ce Conseil municipal est bien placé sous le signe du Développement Durable. Seule ombre au tableau : la conférence de presse de 18 Maires de l'agglomération pour soutenir le projet de construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes, dont le Maire de Sainte-Luce. A titre personnel, je regrette que cette participation n'ait fait l'objet d'aucun débat ni en conseil municipal, ni même en réunion de majorité.

Merci de votre attention

## 1 – 1 Rapport de la Chambre régionale des comptes :

**Pascal ISIDORE :** (résumé) En 2002, la dette de la commune était de 16 Millions €. Elle a été réduite à 11 M€ en 2007, grâce à une forte augmentation des impôts (+20%), une augmentation de la dotation de l'Etat (+6%). Au total, ce sont 7,3 M€ d'investissement (Sinfonia, Ligéria et médiathèque) qu'il a fallu éponger en quelques années et qui ont entraîné une forte augmentation des frais de personnel (+18,54%). Le problème, c'est que la médiathèque était prévue pour 4500 lecteurs et qu'il n'a en a que 2000.

**Bernard AUNETTE :** Il faut préciser que nous étions à une époque réellement différente : par exemple, l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional avaient financé 50% du coût de la médiathèque. De plus, quelques années auparavant, Nantes Métropole (son ancêtre) avait porté les ZAC pendant la période de crise. Aujourd'hui, tout cela ne serait plus possible.

**Patrick COTREL :** Ce rapport est très édulcoré et ne rappelle pas la situation des finances communales en 2001 et 2002. Lors du débat sur le budget primitif 2002, nous avons constaté que l'autofinancement net était négatif ; c'est-à-dire qu'il a fallu emprunter pour rembourser l'annuité de la dette : l'autofinancement brut

était de 348 000 €, alors que le remboursement de la dette en capital était de 977 000 €. La Préfecture est d'ailleurs intervenue. Face à cette situation dégradée, l'ancienne majorité n'a pas eu le choix : elle a été obligée de réduire drastiquement les investissements pour amorcer une réduction de la dette qui était au-delà des capacités de la commune. De 2002 à 2007, la situation ne pouvait donc que s'améliorer.

Malgré cela, nous avons hérité d'un endettement encore très fort. Et surtout, nous avons hérité d'un parc immobilier municipal en très mauvais état, qui n'a pas été entretenu. C'est la raison pour laquelle nous avons dû faire face à de très mauvaises surprises : salle Le Bonniec, charpente de l'église, sanitaires de la salle Marc Jaffret et du stade P.Porcher, façade du château, toiture de la partie nouvelle de la mairie, vestiaires des ateliers municipaux, ...

Je suis désolé de le dire, mais nous n'avons pas fini d'éponger les conséquences de cette mauvaise gestion.

**Pierre GRALEPOIS :** je tiens à rectifier les choses : l'ancienne municipalité a fait de gros investissements dans le domaine culturel, mais elle n'a eu aucune politique culturelle volontariste.

## De 1 – 2 à 5 – 1 Informations diverses :

Le **réseau électrique** de ERDF est en cours de réorganisation, avec la création d'un poste dans la prairie de Mauves. D'où les travaux en cours avec les servitudes de passage.

La **délégation du service publique de fourrière automobile** arrive à échéance (Dépann 5000 – Louis XVI). La commune va relancer une procédure d'appel à candidatures.

**Restauration scolaire :** la commune a renoncé à construire une cuisine centrale qui n'aurait été rentable qu'avec la participation de Thouaré (qui n'en a pas les moyens financiers). Reste de la question du retour éventuel en régie directe. Il manque du temps pour avoir tous les éléments de la décision. En attendant, la

municipalité relance un marché pour 1 an renouvelable 2 fois. Le cahier des charges inclura la fourniture de 15% de produits bio, le respect des saisonnalités, une modération des quantités de viande (avec compensation en protéines), des animations sur le goût et l'équilibre alimentaire ...

**Logements communaux :** les tarifs de location des logements communaux sont fixés en fonction de la situation des locataires : logement d'urgence, à caractère social ou professionnel.

**Travaux en 2009 :** Sur un total de 1,034 M€ de travaux prévus, 0,212 M€ correspondent à des opérations terminées. Le reste (0,822 M€) sont des opérations en cours.

## 6 – 1 Développement durable : restitution des résultats du bilan carbone :

**Patrick COTREL :** Le bilan carbone s'inscrit dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique induit par les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) résultant de l'activité humaine. Le bilan carbone des activités municipales consiste à évaluer la quantité de CO2 émis pour chauffer et éclairer les bâtiments communaux, les construire (avec un amortissement sur plusieurs dizaines d'années), pour les déplacements des agents et des usagers, pour produire les fournitures et équipements achetés par la collectivité, ...

Les premiers résultats sont les suivants : Emission totale annuelle = 2 228 tonnes équ CO2 (soit 14 millions de km en voiture = 1 fois par jour le tour de la terre). Dont 36% pour le fonctionnement des bâtiments communaux et 13% pour leur construction (total = 49%), 22% pour les achats de fournitures et de services, 12% pour le déplacement des Agents et 12% pour le déplacement des usagers, et enfin 5% pour les biens matériels achetés (informatique, véhicules, mobiliers, ...).

L'intérêt de cette analyse, c'est d'ouvrir les pistes d'actions pour réduire nos GES. Une première étape va être le rendu de l'analyse énergétique des bâtiments communaux, dans quelques semaines. Croisée avec l'analyse d'accessibilité par les

handicapés, avec l'analyse d'usage des associations et avec les prévisions de capacités financières de la commune, nous aurons tous les éléments pour construire le plan pluriannuel d'investissements.

## 6 – 2 Environnement : installations classées - information :

**Patrick COTREL**: la Préfecture nous informe d'une demande d'implantation d'un entrepôt logistique dans la zone de la Haute forêt à Carquefou. Il s'agit de la SARL GOODMAN Nantes LOGISTICS France. Nous n'avons pas d'objection à formuler sur ce dossier. Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais informé de l'autorisation préfectorale pour la société ALDIS OUEST, également dans la ZAC de la Haute Forêt. Il y a un changement de dénomination : Il s'agit maintenant de la SAS TRANSGOURMET OPERATION. Le Préfet autorise

cette implantation, mais il impose des mesures de bruit aux 4 coins de la parcelle tous les 3 ans, avec des contraintes précises quant à l'augmentation des nuisances. Ces contraintes sont sérieuses, puisque la société EBREX située à Sainte-Luce près du CIFAM et de l'hôtel Première Classe se voit imposer une consignation de 100 000 € par la Préfecture, en attendant la construction d'un mur anti bruit, suite à des mesures acoustiques. Cette société vient de déposer un permis de construire.

## 11 – 2 Ressources humaines – Information sur les « CAE passerelle »:

**Claude ROUSSELOT** informe que la commune va accueillir 3 jeunes en CAE passerelle en novembre prochain au service des espaces verts. Il s'agit de jeunes diplômés qui ne vont pas être embauchés en raison de la situation économique. La commune devra leur faire effectuer des stages dans des entreprises privées. Ce contrat est signé pour 1 an et l'Etat verse un aide équivalente à 90% du SMIC chargé.

**Christophe CLERGEAU** : évoque une récente intervention de Laurent Wauquiez qui a vanté les mérites du CIE et du CAE passerelle, bien plus efficaces que les emplois-jeunes

**Patrick COTREL**: Cette comparaison n'a aucun sens, car ces emplois aidés ne s'adressent pas aux

mêmes publics et n'ont pas du tout la même cible. Par exemple, les CAE passerelle s'adressent à des jeunes qualifiés, qui auraient dû trouver du travail dans une situation économique normale, mais qui vont rester au chômage. Il est demandé aux collectivités territoriales de les aider pendant un an, non pas à créer un nouvel emploi de fonctionnaire territorial, mais de maintenir leur qualification et de préparer leur embauche dans le privé par des stages en entreprise. A l'inverse, les CIE s'adressent à des jeunes ayant des difficultés et aident leur embauche dans le privé. Quant aux emplois-jeunes et encore plus les emplois tremplins, ce ne sont pas des mesures d'insertion de publics en difficulté, mais une aide à la création de nouveaux emplois dans le secteur associatif.

## 17 – 1 Relations internationales : coopération avec la commune de Kindia (Guinée)

**Marie-Paule LIZE**: présentation de la convention de coopération avec la commune de Kindia (Guinée). Sainte-Luce souhaite s'engager dans un projet d'amélioration de l'assainissement dans la « vallée des trois rivières » (quartier de kindia), en collaboration avec Orvault, Basse-Goulaine, Bouaye et St-Jean de Boiseau.

D'autre part, face aux événements dramatiques qui ont eu lieu à Konacry (répression par l'armée = plus de 150 morts), nous avons appris qu'aucun habitant de kindia ne figure parmi les victimes.

## Présentation et vote des vœux :

**Patrick COTREL**: présentation du vœu sur l'appel « Ultimatum climatique ».

La conférence de Copenhague sur le climat se tiendra du 5 au 18 décembre 2009 pour définir de nouveaux engagements après le protocole de Kyoto de 1997.

L'objectif actuel, défini à Kyoto, de 5,2% de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ne sera pas suffisant pour enrayer les changements climatiques qui se préparent. Les données scientifiques recommandent que la prochaine période d'engagements (après 2012) fixe des objectifs plus ambitieux afin de limiter l'augmentation de température globale sous les + 2° par rapport au niveau pré-industriel (1850). Si ce seuil était dépassé, les impacts pour nos sociétés seraient dévastateurs.

Une mobilisation internationale s'organise pour faire en sorte que ces négociations soient un succès au regard de ces enjeux : réduction de plus de 40% en 2020 par les pays industrialisés de leurs émissions de

GES ; aide des pays industrialisés aux pays en développement pour la réduction de leurs émissions et l'adaptation de leurs territoires aux changements climatiques ; liaison entre climat et développement, dans l'esprit de la conférence de Rio en 1992 sur « environnement et développement ».

Les collectivités territoriales doivent jouer un rôle important dans ces mobilisations. Sans elles, les engagements internationaux et nationaux ne peuvent être tenus ; elles sont proches des habitants pour faire évoluer les comportements, et elles contribuent, par leurs activités, aux émissions de GES. Elles demandent à participer en tant que telles aux négociations de Copenhague.

La ville de Sainte-Luce a décidé de faire de l'efficacité énergétique une de ses priorités. Elle a notamment lancé un bilan carbone, et une étude sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux est en

cours. Elle est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 et souhaite apporter sa contribution au Plan Climat de Nantes Métropole.

Parmi les nombreuses initiatives, des associations parmi les plus représentatives (WWF, Greenpeace, Action contre la faim, Care, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, le Fondation Hulot, les Amis de la Terre, Oxfam, le Secours catholique, Médecins du Monde, le Réseau Action Climat), rejoints aujourd'hui, entre autres, par le CCFD, l'Alliance pour la Planète et Attac, ont lancé un appel, « l'ultimatum climatique » (<http://www.copenhague-2009.com/>), avec pour ambition de recueillir un million de signatures. Cet appel, adressé au Président de la République, demande qu'un mandat très ambitieux soit donné à la délégation française, dans le sens des enjeux indiqués ci-avant. D'ores et déjà,

**Christophe CLERGEAU** : présente le vœu contre la privatisation de La Poste

### **Vœux contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal**

Le Conseil municipal de Sainte-Luce sur Loire réuni en séance le 20 octobre 2009, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social; que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers urbains;
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011 ;
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité ; plus de 6'100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002 ; ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent;
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois;
- Considérant que le service public postal doit être

cette plate forme d'associations a prévu plusieurs initiatives importantes dans le cours de l'automne, et va être un vecteur important des mobilisations.

Dans la continuité de l'engagement de Sainte-Luce en faveur de la lutte contre le changement climatique, nous proposons donc que le conseil municipal :

- Approuve l'appel « Ultimatum climatique »
- Autorise Monsieur le Maire à le signer en son nom.

Pour voir l'appel « Ultimatum climat » suivre le lien :

<http://www.patrickcotrel.com/IMG/pdf/UltimatumClimatOct2009.pdf>

Ce vœu a été adopté à l'unanimité (majorité et opposition) moins l'abstention de ... **Denis SAUTER ( ! )**

maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire;

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum;
  - Considérant qu'une consultation nationale de la population a été organisée jusqu'au 3 octobre 2009 à l'initiative du « Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal » ; que cette votation a mobilisé de plus de 2 millions de français, dont 46715 en Loire-Atlantique, que ces citoyens se sont prononcés à plus de 90% contre le projet du gouvernement
  - Considérant que sur la commune de Sainte-Luce sur Loire 906 citoyens se sont exprimés dont 895 se sont prononcés pour le « non »
  - Considérant que l'initiative militante qu'a été cette votation ne saurait avoir le même sens et la même valeur qu'une consultation formelle de l'ensemble de la population dans le cadre d'un référendum
- Le Conseil municipal de Sainte-Luce sur Loire:
- **se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009**
  - **demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.**

Vœu adopté à l'unanimité